



Question pas mise a l'ordre du jour de l'AG malgré le recommandé

Par **Petitsucré7**, le **27/05/2017** à **10:33**

Bonjour
J'ai envoyé un recommandé le 20 février 2017 au syndic pour mettre à l'ordre du jour la question pour changement de syndic + contrat de syndic joint.
En rentrant chez moi ce matin ma femme m'a dit reçu la convocation hier, dans laquelle ne figure pas ma question ni le contrat du nouveau syndic.
L'assemblée a lieu le 31/05 soit dans 4 jours.
Que faire s'il vous plaît?
Merci
Cordialement.

Par **Lag0**, le **27/05/2017** à **10:44**

Bonjour,
La convocation doit être reçue au moins 21 jours avant l'AG, le délai n'est donc, ici, pas respecté et, sauf s'il s'agit d'une urgence, les décisions prises lors de cette AG pourraient être invalidées...

Par **goofyto8**, le **27/05/2017** à **15:50**

Bonjour,
[citation]La convocation doit être reçue au moins 21 jours avant l'AG, le délai n'est donc, ici, pas respecté et, sauf s'il s'agit d'une urgence, les décisions prises lors de cette AG pourraient être invalidées...[/citation]
La réponse est un peu en dehors de la question posée par le copropriétaire qui se plaint de ne pas voir sa demande mise à l'ordre du jour de l'AG, alors qu'il l'a adressée en LR/AR en respectant les délais.

Par **Lag0**, le **28/05/2017** à **08:32**

Au contraire, ma réponse colle tout à fait à la question puisque Petitsucré7 a la possibilité de faire invalider cette AG et donc sa question pourra être mise à l'ordre du jour de la nouvelle.
Sinon, vous pouvez également apporter la solution, ne vous en privez-pas...

Par **morobar**, le **28/05/2017** à **19:43**

Bonjour,
AU demeurant on peut se poser la question de la pertinence d'une démarche individuelle sans passer par le conseil syndical.
En l'occurrence évoquer le remplacement du syndic en AG au cours de son mandat revient à proposer la révocation sur le champ.
Sans motif sérieux la rupture n'est jamais gratuite.
Le nouveau syndic a intérêt à être présent, car il va se retrouver avec une AG en débandade.